

Plan Climat Air Énergie Territorial

Stratégie de transition énergétique et écologique territoriale

Livre 1 – Diagnostics	
Emissions de GES et consommations d'énergie	
Production d'ENR et potentiel	
Réseaux d'énergie	
Stockage de CO2	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	X
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

1. Les objectifs quantifiés.....	3
1.1. Les enjeux du territoire	3
1.2. Les objectifs quantifiés du territoire	4
1.3. Les leviers d’actions des stratégies bas carbone et TEPOS.....	12
1.4. Les conséquences socio-économiques ou le coût de l’inaction.....	15
2. La Concertation : co-construction itérative.....	17
3. Le PCAET : la mise en œuvre opérationnelle d’une stratégie territoriale de transition énergétique et écologique	19
3.1. Axe 1 : Aménager un territoire résilient : anticiper localement l’adaptation au changement climatique et les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques.	21
3.2. Axe 2 : Développer les Mobilités Durables : Proposer des organisations efficientes en milieu rural et urbain.	25
3.3. Axe 3A : Porter des Politiques Energétiques Vertueuses : Privilégier l’énergie bas carbone dans l’approche territoriale.	28
3.4. Axe 3B : Augmenter la part d’énergie renouvelable	31
3.5. Axe 4 : Privilégier une agriculture de proximité et une alimentation de qualité : Améliorer les modes de production et de consommation.....	33
3.6. Axe 5 : Faire vivre le plan climat : assurer le pilotage, l’animation et l’évaluation.	35
4. Le dispositif de suivi et évaluation	36
4.1. L’évaluation des ambitions et actions	37
4.2. L’évaluation et le suivi de la stratégie.....	39
4.3. Conclusion.....	40
Annexe 1 : la conformité réglementaire de la stratégie	41
Les obligations réglementaires	41
Conformité réglementaire des objectifs	42
Annexe 2 : Méthodologie des calculs.....	47
Les paramètres prospectifs du territoire.....	47
Annexe 3 : une élaboration concertée	48

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. Le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents. Pour l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, l'une des premières ambitions du PCAET est de construire un projet territorial.

La Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fixent des objectifs au niveau national en termes de consommations d'énergie et d'émissions de GES. Ces objectifs doivent guider et orienter la stratégie territoriale, en s'appuyant sur les potentialités du territoire, en intégrant la démarche Evaluation Environnementale Stratégique (EES), en cohérence avec les stratégies et programmes existants dans d'autres dispositifs (SCoT en cours d'élaboration, SRADDET, stratégie mobilité, ...).

1. Les objectifs quantifiés

1.1. Les enjeux du territoire

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant :

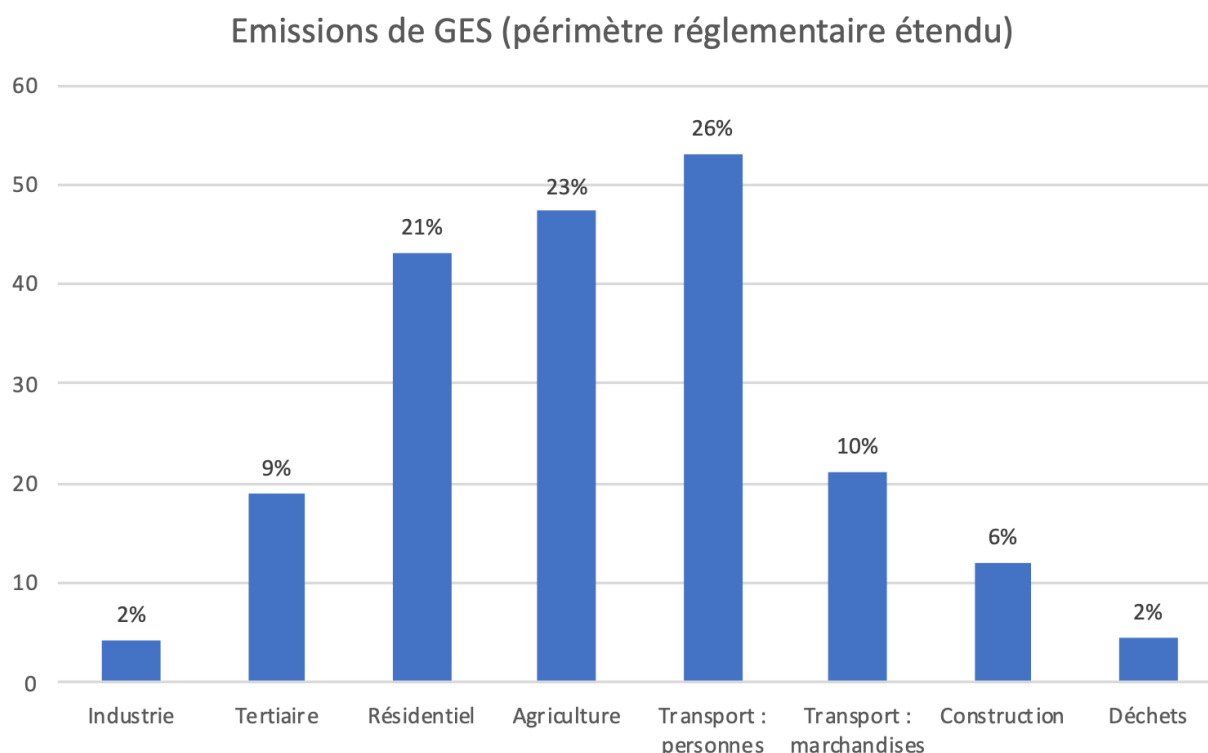
Émissions de gaz à effet de serre	3 principaux secteurs : - le transport (36%), - l'agriculture (23%) - le résidentiel (21%)
Stockage de carbone	Un stock de 67 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le Bilan territorial de GES de 1,1% par an.
Consommation d'énergie finale	2 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (42%), transport (36 %).
Production et consommation des ENR	7% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, principalement du bois énergie
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air correcte (seuils d'alerte jamais dépassés).
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans les réseaux identifiés
Vulnérabilité face au changement climatique	A l'horizon 2050, le réchauffement climatique engendrera une vulnérabilité du territoire qui se traduira par : - Une augmentation de la pression sur la ressource en eau avec un risque pour les habitants (eau potable) et pour les agriculteurs (production) de ne pas avoir assez d'eau, - Une augmentation des canicules, - Une augmentation du risque inondation - Une biodiversité fragilisée

1.2. Les objectifs quantifiés du territoire

1.2.1. Le cadre de réflexion

Face à ces enjeux, dont le diagnostic a permis une évaluation qualitative ou quantitative, Grand Auch Cœur de Gascogne met en œuvre une stratégie « Air-Energie-Climat ».

Certains de ces objectifs peuvent et doivent être quantifiés. Pour servir de base à l'ensemble des calculs, le périmètre retenu est celui des postes réglementaires étendu à la construction de bâtiments.



Profil d'émissions de GES du Territoire de Grand Auch Cœur de Gascogne, périmètre réglementaire étendu à la construction

Il a ensuite été décidé de décliner sur le territoire :

- les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC) :
 - **Réduire les émissions de GES de 40% en 2030** (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte [LTECV]) et de -75% en 2050 (Facteur 4 de la loi POPE), par rapport à 1990. Il n'existe pas de données disponibles pour Grand Auch Cœur de Gascogne à cette date. Or, au niveau national, les émissions ont baissé entre 1990 et 2013. Le chemin restant à parcourir est de -28 % entre 2014 et 2030 et -70% d'ici 2050. Nous faisons l'hypothèse d'une stagnation entre 2014 et 2015. **L'objectif de référence est donc de -28 % d'émissions de GES sur le territoire de Grand Auch Cœur de Gascogne entre 2015 et 2030.**
 - **Réduire les consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030** par rapport à 2012. En l'absence de données disponibles, nous faisons l'hypothèse d'une stagnation des consommations entre 2012 et 2017. **L'objectif est donc de -20% entre 2017 et 2030.**
- l'objectif régional de la démarche Région à Energie Positive : être territoire à énergie positive avant 2050 afin de contribuer significativement.

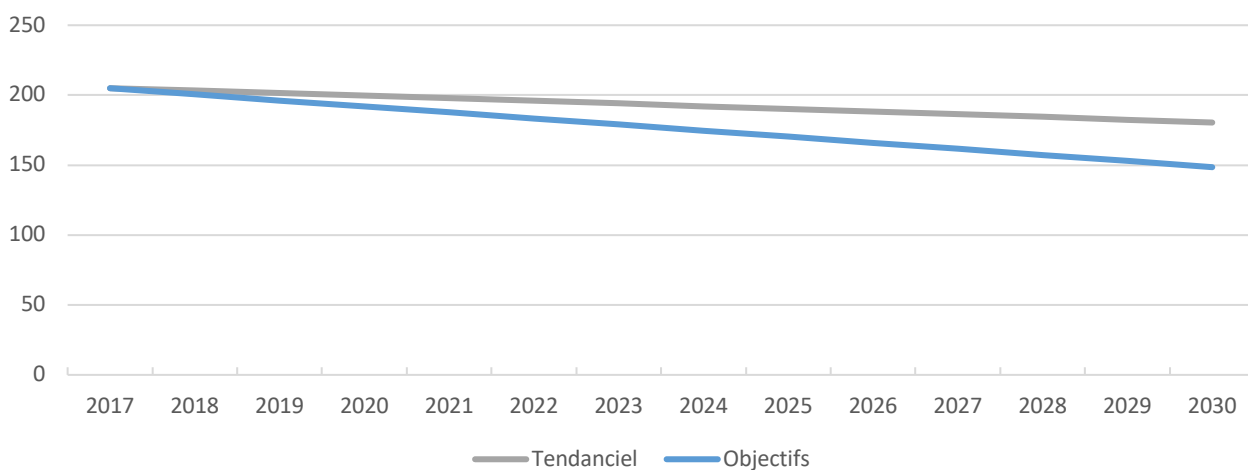
La déclinaison locale de ces objectifs s'appuie sur l'élaboration de scénarios d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie qui permettent de dimensionner les efforts à fournir sur le territoire. Il s'agit ainsi de quantifier le niveau d'ambition nécessaire pour chaque levier d'action afin d'atteindre l'objectif défini.

Les scénarios présentés ici sont les suivants :

- Scénario « tendanciel »
 - poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre ;
 - gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- Scénario « Objectif » LTECV
 - Scénario de référence à atteindre déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

Les hypothèses démographiques et les gains « sans efforts » sont détaillés en Annexe.

Scénarios GES (tCO2e) - Synthèse 2030



Évolutions tendanciennes des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire

Ainsi, le scénario tendanciel prévoit une hausse des émissions en raison de la croissance démographique envisagée sur le territoire (+0,84 %) mais les progrès technologiques et la mise en œuvre des actions réglementaires existantes permettent d'effacer cette évolution et les émissions diminueront donc de 12%.

L'objectif étant de -28 %, c'est à la stratégie et au programme d'actions du PCAET de permettre de réduire les émissions résiduelles et donc de passer de la courbe grise à la courbe bleue.

Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire puis déclinée en leviers d'actions. Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions de leviers d'actions quantifiés ont été soumises à concertation, et les objectifs quantifiés ont évolué afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes et adaptés au territoire.

1.2.2. Les objectifs globaux de Grand Auch Cœur de Gascogne

Au final, le scénario retenu permet d'être conforme aux objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 ainsi qu'aux objectifs régionaux tendant vers un territoire à Energie Positive (TEPOS) d'ici 2049.

Scénario retenu

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Grand Auch Cœur de Gascogne 2030
1	Emissions de GES	-40% par rapport à 1990 soit -28% par rapport à 2014	-28%
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% par rapport à 2012	-26%
4	Part d'énergie renouvelable locale par rapport à la consommation	de 16% en 2016 à 32% en 2030)	32%
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	Diminution

Sur les gaz à effet de serre comme sur les consommations d'énergie, Grand Auch Cœur de Gascogne décline les objectifs nationaux.

Sur les Energies Renouvelables (ENR), elle égale les ambitions nationales en faisant plus que doubler la part des ENR qui couvrira alors 32% des consommations. De plus **le territoire de Grand Auch Cœur de Gascogne vise le niveau Territoire à énergie positive en 2050.**

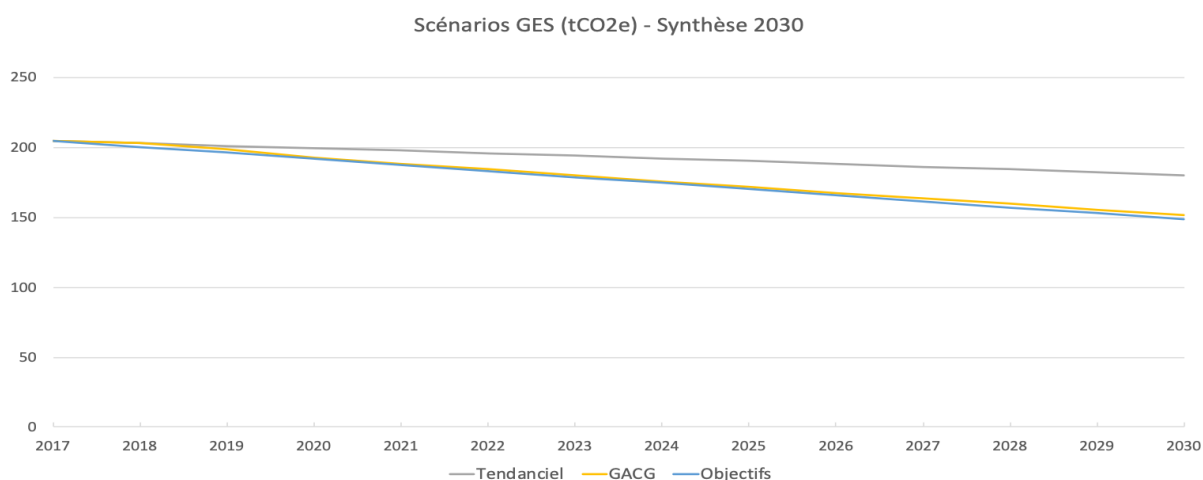
Ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

1.2.3. Zoom sur la Stratégie bas carbone : vers le Facteur 4

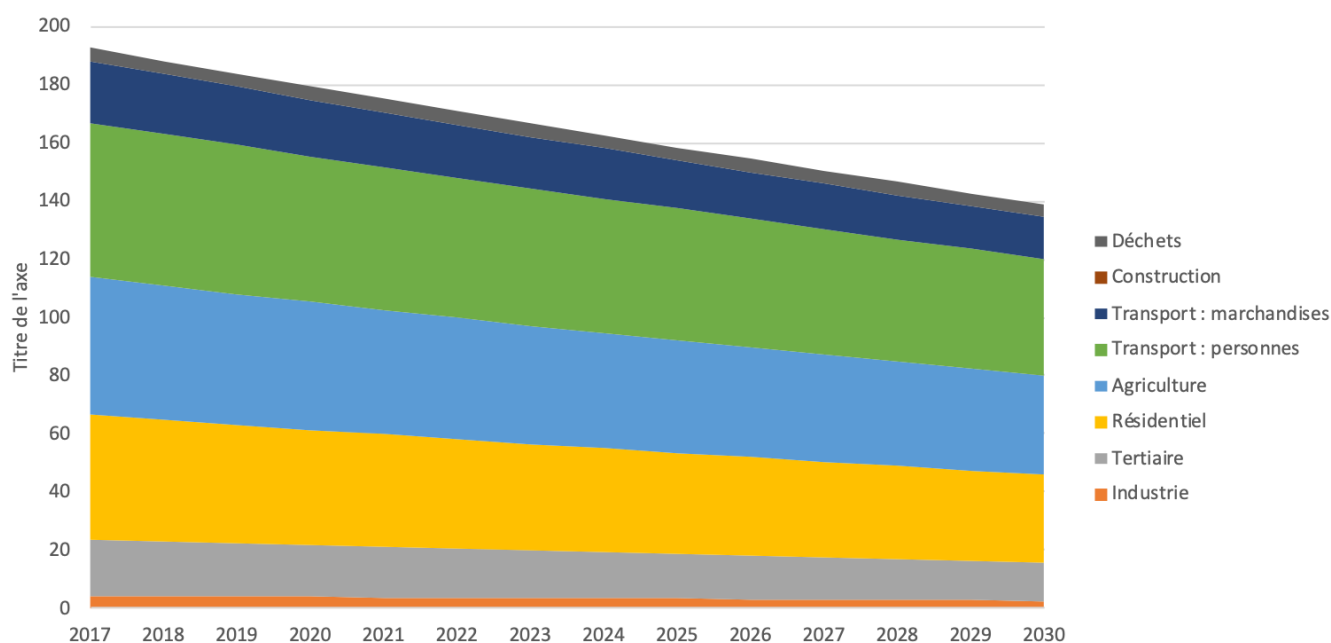
Scénario d'émissions de GES	2030 (base 2015)
Objectif LTEPCV	-28%
Scénario GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	-28%

Grand Auch Cœur de Gascogne a retenu pour les émissions de GES un scénario proche du scénario LTEPCV.

Ce scénario est décliné par secteurs d'émissions de GES.



Évolution des émissions de GES du territoire



Évolution des émissions de GES du territoire par secteur

Ce scénario permet d'aboutir en 2030 aux réductions d'émissions sectorielles suivantes, (le détail est donné en Annexe) :

Secteur	Gain 2030
Industrie	-41%
Tertiaire	-30%
Résidentiel	-25%
Agriculture*	-22%
Transport de personne	-25%
Transport de marchandise	-32%
Construction*	-10%
Déchets	-1%

* pour l'agriculture et la construction, nous intégrons le stockage de CO₂ induit par l'évolution des pratiques.

1.2.4. Zoom sur la stratégie de transition énergétique : vers un territoire TEPOS

Grand Auch Cœur de Gascogne a retenu pour la maîtrise de l'énergie un scénario cohérent avec l'objectif calé sur la LTEPCV pour 2030 et qui permet d'être conforme à l'ambition régionale REPOS pour 2050.

Evolution des consommations et productions d'énergie du territoire selon le scénario retenu

		2015	2030	2050
Consommation d'énergie	Valeur en Gwh	791	583	365
	% évolution		-26%	-54%
Production d'énergie	Valeur en GWh	57	184	381
	Facteur multiplicateur		x3	x5,5

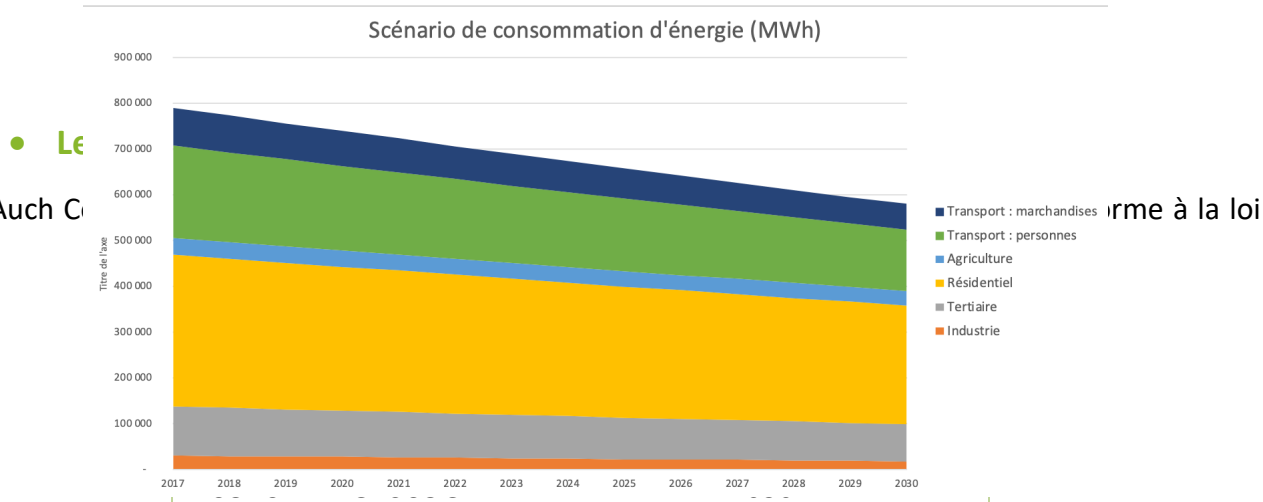
Scénario MDE	2030
Objectif LTEPCV	-20%
Scénario GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE	-26%

- **Les économies d'énergie d'ici 2030**

Ce scénario est décliné par secteur de consommation d'énergie et il permet d'aboutir en 2030 aux réductions de consommation d'énergie suivantes (le détail est donné en Annexe N°2).

Plan d'action	2030
Industrie	-41%
Tertiaire	-24%
Résidentiel	-22%
Agriculture	-11%
Transport Personnes	-34%
Transport Marchandises	-32%

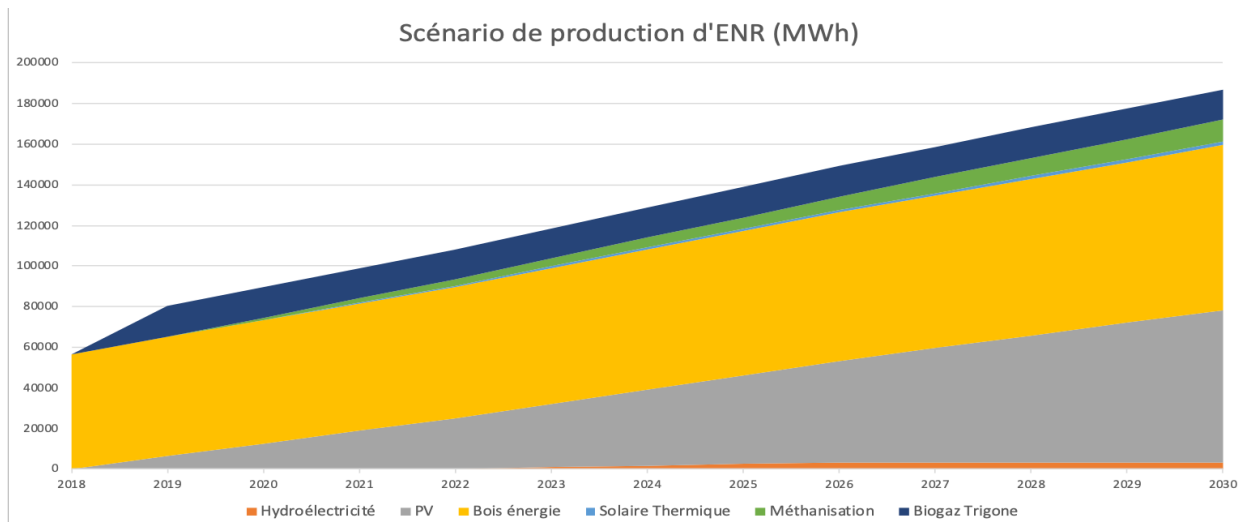
Evolution des consommations d'énergie du territoire par secteur



En 2017, la part d'ENR locales dans la consommation est la suivante.

Poste	Valeur	Unité
ENR totales du territoire	57	GWh
% ENR sur la consommation totale	7	%

L'objectif de développement des ENR est précisé par énergie.



Ceci mène à un **triplément des productions renouvelables locales** d'ici 2030 et une multiplication par 5,5 d'ici 2050 (hors biocarburant des transports).

Compte tenu de la baisse concomitante des consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable représentera 32% des consommations en 2030 et plus de 100 % en 2050.

1.2.5. Zoom sur l'objectif Qualité de l'air

Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Adopté en mai 2017, le PRÉPA fixe la stratégie de l'État pour réduire les émissions de polluants atmosphériques au niveau national et respecter les exigences européennes. C'est l'un des outils de déclinaison de la politique climat-air-énergie. Il est composé :

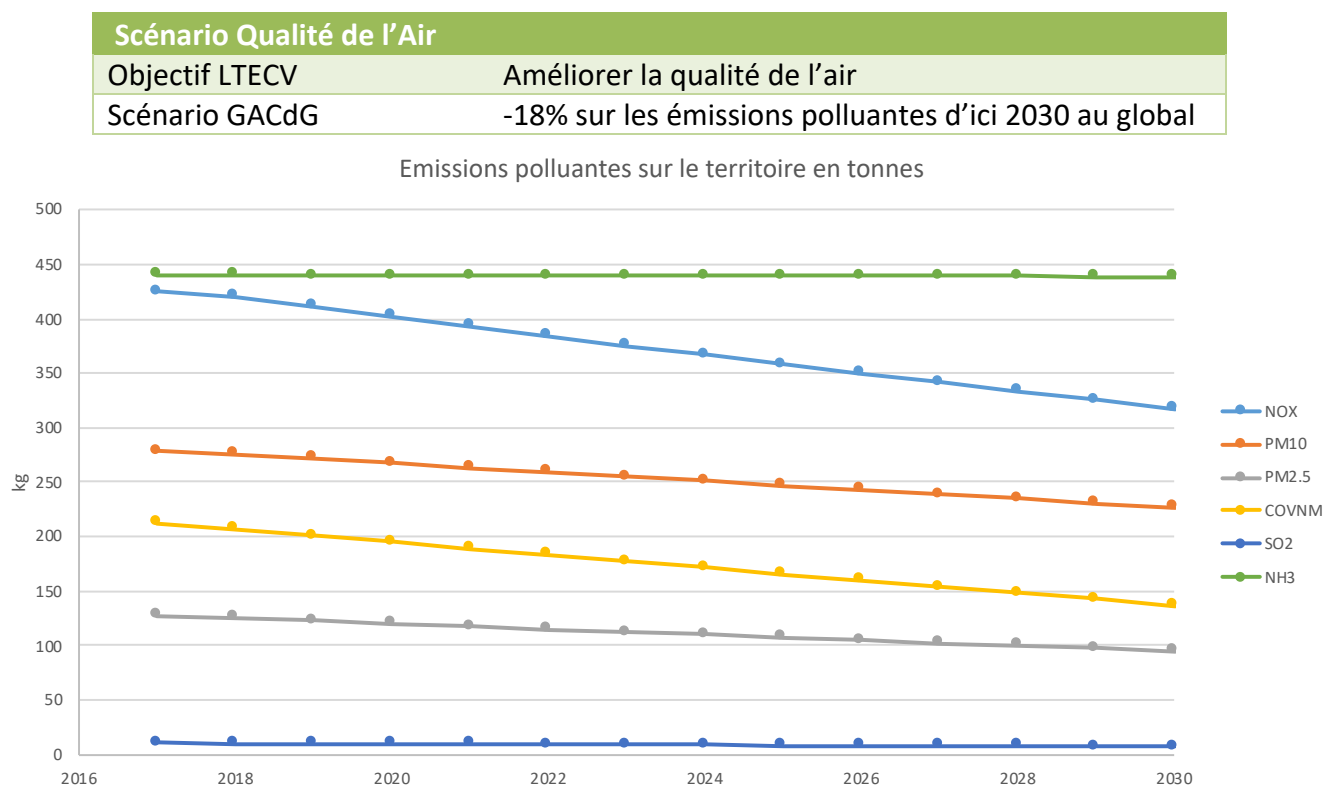
- d'un décret qui fixe les objectifs de réduction à horizon 2020, 2025 et 2030 au niveau national par rapport à l'année de référence 2005 ;
- d'un arrêté qui détermine les actions de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre.

Les objectifs du PREPA sont les suivants :

Polluant	PREPA A partir de 2020	PREPA A partir de 2030
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-69%
Particules fines (PM2,5)	-27%	-57%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Dioxyde de soufre (SO2)	-55%	-77%
Ammoniac (NH3)	-4%	-13%

Impact du scénario sur la qualité de l'air

Les actions valorisées sont uniquement celles qui correspondent au scénario de Maîtrise de l'Énergie, et aboutissent à diminuer les consommations d'énergie sur le résidentiel, le tertiaire et les transports routiers.



On observe que les actions mises en œuvre permettent de diminuer les émissions de polluants, sans décliner à elles seuls les objectifs du PREPA. Mais sur l'agglomération la qualité de l'air n'est pas un enjeu repéré par le diagnostic (pas de problématique forte sur ce sujet).

1.3. Les leviers d'actions des stratégies bas carbone et TEPOS

Les leviers d'actions qui permettent d'aboutir à ce scénario prospectif sur le territoire ont été identifiés, et sont présentés page suivante. Ils sont détaillés selon :

- leur **typologie Negawatt** : Sobriété, Efficacité, Renouvelable ;
- leur **ambition** : l'ampleur de mise en œuvre de ce levier pour aboutir au scénario désiré ;
- **en émissions de gaz à effet de serre** (tCO₂e) obtenus annuellement par leur mise en œuvre (les MWh économisés sont présentés en Annexe par souci de simplification) ;
- les dates envisagées de mise en œuvre.

Le programme d'actions aura donc pour objectif de rendre possible la mise en œuvre de ces leviers, à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario choisi par Grand Auch Cœur de Gascogne.

Cette ambition permet d'aboutir en 2030 et en 2050 aux objectifs présentés dans les pages précédentes.

Poste	Moyen d'action		Thème Négawatt	Effet unitaire GES	Etendue de l'action en volume de parc ou activité en conditions 2017		Gain annuel GES cond. 2017	Date de début	Date de fin
Tertiaire									
	Ecogestes		Sobriété	-5%	330	emplois	-23	2019	2030
	Rénovation entreprises		Efficacité	-60%	4 944	m2	-141	2019	2030
	Rénovation collectivités		Efficacité	-60%	4 944	m2	-141	2019	2030
	Réseau de chaleur ENR&R		Renouvelable	-75%	2 098	m2	-176	2019	2030
Résidentiel									
	Isolation toiture		Efficacité	-25%	150	logements	-100	2019	2030
	Rénovation lourde		Efficacité	-25%	150	logements	-100	2019	2030
	Efficacité des équipements		Efficacité	-20%	150	logements	-80	2019	2030
	Ecogestes		Sobriété	-5%	150	logements	-20	2019	2030
	Substitution fioul par ENR		Renouvelable	-75%	90	logements	-179	2019	2030
Agriculture									
	TCS et bancs d'essai tracteurs		Efficacité	-20%	27	exploitations	0	2019	2030
	Couverture des sols		Efficacité	-1,1	1 000	ha	-1100	2019	2030
	Réduction des engrais		Sobriété	-5%	2 066	ha	0	2019	2030
	Pas d'engrais minéraux		Sobriété	-7%	2 066	ha	0	2019	2030
Transport : personnes									
	Covoiturage domicile-travail		Sobriété	-100%	183	personnes	-143	2019	2030
	Télétravail 1j/semaine		Sobriété	-20%	183	personnes	-29	2019	2030
	Véhicule électrique		Efficacité	-75%	100	voitures	-251	2019	2030
	Ecoconduite		Sobriété	-8%	100	personnes	-27	2019	2030
	Mobilité douce ou TC		Sobriété	-100%	100	personnes	-334	2019	2030
	Formes urbaines		Sobriété	-50%		division par 2 du besoin de mobilité des nouveaux habitants	-297	2019	2030

Transport : marchandises								
	Rationalisation des livraisons	Efficacité	-100%	2%	baisse de trafic	-503	2019	2030
Construction								
	Matériaux biosourcés dans le neuf	Renouvelable	-30%	100%	des constructions	-1163	2020	2020
Déchets								
	Réduction	Sobriété	-100%	1%	baisse OdM	-94	2019	2030

1.4. Les conséquences socio-économiques ou le coût de l'inaction

La facture énergétique

Le coût de l'énergie pour le territoire est de **86 M€¹ en 2017**, majoritairement pour les produits pétroliers.

Le coût de l'inaction

Il est lié à :

- **l'évolution de la facture énergétique** : vulnérabilité économique du territoire ;
- l'impact sanitaire lié à la qualité de l'air : vulnérabilité sanitaire et coût associé ;
- **l'impact économique** d'un manque d'adaptation du territoire au changement climatique (à plus long terme que 2030).

Concernant **la vulnérabilité économique**, il est estimé que, à toutes choses égales par ailleurs, le surcoût serait de 43 M€ en 2030, soit une augmentation de 51 % du prix pour la consommation énergétique et une nouvelle facture s'élevant ainsi à 129 M€.

Cette estimation est réalisée en s'appuyant sur les prix de l'énergie utilisés par l'ADEME dans son étude des scénarios énergétiques 2030-2050 soit :

- un prix élevé de 134 \$ le baril de pétrole et 13 \$/Mbtu (le BTU - British Thermal Unit - est une unité de mesure d'énergie thermique)
- l'augmentation de 30% du prix de l'électricité.

¹Prix de l'énergie issus de la base Pégase <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-ligne/r/pegase.html>

Estimation du surcoût énergétique :

	Unité	Coût par unité 2017 en €	Coût par unité 2030 en €	Surcoût par unité en €	% d'augmentation
Habitants (total)	Habitants	1 405 €	2 075 €	670 €	48%
Part logement	Habitants	874 €	1 294 €	420 €	48%
Part déplacement	Habitants	531 €	782 €	251 €	47%
Industriel	Emplois industriels	1 731 €	2 725 €	994 €	57%
Tertiaire	Emplois tertiaires	536 €	877 €	341 €	64%
Agriculture	Exploitations agricoles	4 401 €	8 267 €	3 865 €	88%

Bien qu'étant de simples estimations, ces chiffres indiquent clairement que l'enjeu énergétique est pour Grand Auch Cœur de Gascogne une question économique et sociale de premier ordre.

Concernant le **coût de l'impact sanitaire de la qualité de l'air**, il n'y a pas d'étude sur le territoire sur le sujet, en raison d'une problématique peu intense.

Concernant l'impact économique du changement climatique sur le territoire, le principal secteur potentiellement sensible est l'agriculture, pour lequel modifier l'exploitation est forcément long.

L'impact économique de l'inaction induirait sur le long terme un dépérissement de ces filières.

2. La Concertation : co-construction itérative

Projet stratégique par essence, le Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'envisagé par Grand Auch Cœur de Gascogne est la synthèse mise en cohérence de la somme des volontés et opportunités de transition énergétique existantes sur le territoire.

C'est afin de répondre à cet objectif que la concertation territoriale a été menée. C'est aussi afin de répondre à cette ambition que la concertation a été menée sur un temps long, multipliant les possibilités pour chaque acteur de prendre part aux échanges et autorisant les pistes évoquées à rebondir et mûrir pour aboutir à des propositions réalistes et équilibrées.

La phase de concertation a été initiée dès Mai 2016 via l'organisation d'une plénière organisée à Montaut les Créneaux et réunissant approximativement une centaine de personnes, toutes issues du territoire et représentantes des différentes composantes (associations, industriels, administrations, institutions, collectivités, ...). A ce stade, il était question de partager le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre mais également de mesurer les intentions des acteurs en termes d'attentes mais aussi de capacité d'action.

C'est sur la base de cette première étape qu'a ensuite pu être bâtie l'ensemble de la démarche de concertation qui se sera donc étirée jusqu'à ce que les projets/actions soient jugés suffisamment solides et partagés pour être mis en œuvre, soit, et de manière plus « pratique », jusqu'à Mai 2019.

Pratiquement, le dispositif a été adapté aux attentes des participants.

Ainsi, si le principe de plénière annuelle a été maintenu, afin de limiter le temps de mobilisation des acteurs la possibilité de n'intervenir que sur les sujets sur lesquels ils se sentaient pertinents ou intéressés, il a été choisi d'organiser une concertation thématique. Ainsi, les 3 sujets clefs du territoire (mobilité, agriculture/ alimentation, énergie) auront bénéficié d'ateliers dédiés.

En parallèle, et toujours, dans un souci de disponibilité, un outil informatique de concertation a été mis en œuvre. L'architecture de cet outil étant tout à fait comparable à celle des ateliers « physiques ».

Bien que la réflexion menée localement pût être considérée comme riche, il a néanmoins été choisi pour l'approfondir encore de faire réaliser des études thématiques.

Les réflexions sur la mobilité ont ainsi été complétées par le « Plan Global de la Mobilité Durable » de Grand Auch Cœur de Gascogne, réalisé par un bureau d'études.

Pour accompagner la réflexion quant à l'énergie, c'est un « diagnostic du potentiel en énergies renouvelables et de récupération » qui a été demandé à un autre bureau d'études.

Concernant le volet Agriculture/Alimentation, c'est un trio de structures locales (Chambre d'Agriculture, Les Bios du Gers et l'ADEAR 32) qui ont été sollicités pour proposer le Programme Alimentaire Territorial.

L'idée poursuivie par la réalisation de ces études était d'apporter un niveau de validation technique et de connaissance et d'analyse théorique aux échanges qui, eux, ont été considérés comme reflétant l'expertise locale.

En introduisant un niveau d'analyse différent aux échanges, l'objectif poursuivi a bien été atteint puisque l'expertise locale a enrichi l'analyse théorique d'éléments historiques et/ou factuels et de la même façon, cette analyse théorique a permis aux réflexions locales de prendre plus de profondeur et de gagner en maturité.

L'outil de concertation informatique évoqué plus haut a, à ce stade, permis de diffuser et d'accéder à l'ensemble des travaux qui étaient partagés en toute transparence.

A partir de l'été 2018, alors que les propositions commençaient à prendre une forme et une consistance satisfaisante des ateliers d'échange et de concertation ont été organisés à travers le territoire de l'agglomération, à destination du grand public.

La cible visée, le grand public, étant par nature moins facilement mobilisable sur les questions de transition énergétique, il a été jugé utile de proposer une approche alternative en associant à la concertation à proprement parler la représentation d'un spectacle spécifiquement créé par l'école de cirque locale.

Enfin, le dispositif de concertation a intégré différentes instances de validation, elles aussi récurrentes.

Le premier niveau de validation a été assuré par le Comité Technique. Cette instance, dont la finalité était la validation des orientations puis des actions (une fois définies) sur un plan administratif et réglementaire était composé notamment de représentants des institutions parties intéressées.

Le second niveau de validation, plus politique, a été porté par le Comité de Pilotage qui visait à confirmer la volonté de porter les projets et orientations proposés. Cette dernière instance réunissait élus en charge des thématiques impactées et le plus haut niveau de l'encadrement administratif.

3. Le PCAET : la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie territoriale de transition énergétique et écologique

Pour atteindre les objectifs ambitieux détaillés précédemment, Grand Auch Cœur de Gascogne propose un projet de territoire structuré en **5 axes**.

Cette stratégie dépasse les objectifs quantifiés présentés au préalable ([Stratégie Nationale Bas Carbone](#), [TEPOS](#) et Air) puisqu'elle traite également des objectifs d'adaptation au changement climatique qui invitent à aborder de nombreuses thématiques écologiques, sociales et économiques.

Cela fait du PCAET un véritable projet de Développement Durable, un véritable projet de territoire, visant à structurer la participation de l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne à la nécessaire transition énergétique et écologique en appui tant sur ses spécificités que sur l'implication des multiples acteurs du territoire.

De plus, rappelons qu'un [Agenda 21](#) a été lancé en 2008, plutôt à l'échelle de la commune d'Auch. Les axes qui ont été retenus sont essentiellement ceux du projet de ville :

- « Auch, Ville à vivre - Projet urbain »,
- « Auch, Ville attractive – Développement économique »,
- « Auch, Ville exemplaire - Environnement »,
- « Auch Ville solidaire – Mieux vivre ensemble »,
- « Auch, Ville d'excellence – Rayonnement culturel, sportif et associatif »,
- « Auch, ville éco-responsable – exemplarité interne des services ».

Le PCAET a été élaboré dans la continuité et en complémentarité de ce document.

Le PCAET repose donc sur **5 axes** complémentaires.

Chacun de ces axes est composé d'**objectifs stratégiques**. Les objectifs stratégiques sont des objectifs de long terme, il en existe généralement 3 par axe :

- Action territoriale : actions engagées, opérationnelles.
- Action stratégique : actions de long terme, structurantes.
- Action collectivité : actions internes, relevant de l'exemplarité de l'agglomération.

Les objectifs stratégiques sont ensuite décomposés en **objectifs opérationnels**. Chaque objectif opérationnel fait l'objet d'une fiche action et est composé d'un nombre variable d'actions. Ces actions sont la décomposition envisagée de la manière dont seront atteints les objectifs opérationnels.

De manière schématique, le PCAET est donc piloté de la manière suivante :

Axe 1	Objectif Stratégique 1.1	Objectif Opérationnel 1.1.1	Action 1
			Action 2
		Objectif Opérationnel 1.1.2	Action 1
			Action 2
			Action 3
			Action 4
	Objectif Stratégique 1.2	Objectif Opérationnel 1.2.1	Action 1
			Action 2
		Objectif Opérationnel 1.2.2	Action 1
			Action 2
...	...	...	...

3.1. Axe 1 : Aménager un territoire résilient : anticiper localement l'adaptation au changement climatique et les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques.

A travers cet axe, il est question **d'engager et d'accompagner la transition en visant à fournir aux acteurs du territoire des outils et méthodes** facilitant la prise en compte des enjeux climat énergie pour ce qui est des sujets d'aménagement et de développement.

1.1	Dynamiser et soutenir l'économie sociale et solidaire, et circulaire	FICHE 1.1.1	Expérimenter un projet d'Economie circulaire auprès des entreprises
		FICHE 1.1.2	Etendre l'expérimentation aux autres acteurs du territoire
		FICHE 1.1.3	Mettre en place un réseau favorisant l'économie circulaire
		FICHE 1.1.4	Promouvoir l'économie sociale et solidaire
		FICHE 1.1.5	Participer à l'amélioration de la gestion et de la valorisation des déchets
1.2	Inscrire les enjeux climat dans les documents stratégiques	FICHE 1.2.1	Finaliser l'Atlas de la Biodiversité
		FICHE 1.2.2	Créer un observatoire du territoire
		FICHE 1.2.3	Elaborer une charte d'aménagement favorisant la résilience et l'atténuation
		FICHE 1.2.4	Mener une réflexion autour de la démarche PLUiHD
		FICHE 1.2.5	Porter les enjeux climat dans les projets territoriaux
1.3	Prévenir la vulnérabilité du territoire	FICHE 1.3.1	Evaluer la qualité de l'air intérieur
1.4	Renforcer les critères développement durable dans la commande publique	FICHE 1.4.1	Intégrer les enjeux climat dans la commande publique
		FICHE 1.4.2	Mettre en œuvre une quantification carbone dans la commande publique

3.1.1. Dynamiser et soutenir l'économie sociale et solidaire, et circulaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) privilégie l'utilité sociale, la proximité et la coopération. De nombreuses structures existent sur le territoire gersois, agissant dans divers domaines (environnement, investissements, emploi, économie...). Les initiatives territoriales sont en constante augmentation et les acteurs socio-économiques s'approprient peu à peu cette nouvelle manière d'envisager le développement économique local.

En ajoutant la notion d'économie circulaire, le secteur de l'économie dite « linéaire » peut bénéficier d'un champ très large de coopérations et d'actions autour d'une gestion efficiente des ressources (achats, écologie industrielle, éco-conception, mutualisation de biens, produits, services, ressources humaines, recyclage ...).

En tant que collectivité dont la compétence en matière économique est une compétence obligatoire, proposer des actions autour de l'ESS et notamment, l'économie circulaire, reste un enjeu fort afin de mobiliser les entreprises autour de nouvelles organisations et gestions de la ressource.

Les actions tournent autour de 3 champs :

- L'appropriation par les acteurs socio-économiques de la notion d'économie circulaire ;
- La promotion du secteur de l'ESS ;

- La gestion et prévention des déchets.

L'économie circulaire et les acteurs économiques du territoire

Initié en 2018 par Grand Auch Cœur de Gascogne, un premier travail à destination des acteurs économiques, était la promotion de l'économie circulaire avec le lancement d'une pré-étude auprès d'une 20aine d'entreprises du territoire.

La poursuite de ce travail se confirme au vue des résultats de cette première laissant apparaître une authentique mobilisation du territoire pour ces thématiques.

Dès lors, et en association notamment avec les chambres consulaires, ce sillon sera creusé pour **dégager des opportunités de développement et/ou des leviers de croissance pour les entreprises locales.**

Par divers moyens, l'ambition poursuivie est d'impliquer une part toujours croissante d'acteurs économiques locaux dans la réflexion et l'action, de dégager des pistes de progrès locales.

Sur cette base, c'est une authentique collaboration qui est recherchée en faveur d'objectifs communs de réduction de gaz à effet de serre et de développement des acteurs économiques locaux, donc de l'emploi local.

Le cas échéant et en fonction des résultats, ces mêmes chambres consulaires seront associées à la facilitation de l'émergence de structures dédiées à la réponse à ces nouveaux besoins. Telles qu'imaginées à ce jour, ces structures répondront aux valeurs de l'économie circulaire.

L'économie sociale et solidaire

Afin de mieux connaître ce secteur localement et cibler les partenariats envisageables entre les acteurs de l'ESS et la collectivité, une définition des besoins et des attentes sera engagée par le biais d'une **étude exploratoire**. L'objectif est de poser un cadre d'intervention afin de construire les liens entre ce secteur émergent et l'agglomération.

Un focus sur la prévention et gestion des déchets

L'agglomération portera pour sa part une démarche de prévention des déchets à direction des habitants. Cette démarche aura pour finalité de donner un nouvel élan à la limitation de la production de déchets des ménages.

Un **programme de prévention** sera proposé autour principalement des biodéchets et du tri.

3.1.2. Inscrire les enjeux climat dans les documents stratégiques

La prise en compte des enjeux climat énergie dans les différents documents stratégiques d'aménagement matérialise et concrétise la volonté partagée du territoire d'un engagement fort et durable dans la transition énergétique et écologique.

S'approprier et faire monter en compétence le territoire sont les deux piliers de cet objectif stratégique.

Cela se traduit par des actions autour :

- de la préservation de la Biodiversité ;
- de la capitalisation de Données du territoire ;
- de la création d'Outils d'aménagement ;
- du portage des Enjeux Climat.

Connaître, préserver et valoriser la Biodiversité

Parce que le sujet de la biodiversité est le plus parlant pour le grand public, un **Atlas de la Biodiversité inter-Communale (ABiC)** sera réalisé. Débuté en 2018, en collaboration avec l'ensemble des associations naturalistes locales, le patrimoine naturel du territoire sera inventorié, cartographié puis mis en évidence et valorisé, notamment via des animations multiples à destination des différents publics du territoire.

La démarche d'ABiC comprend en outre la caractérisation de la **trame verte et bleue**, dont le niveau de « précision » ira jusqu'à l'échelle communale, ce qui facilitera la déclinaison dans les documents de planification.

Aménager durablement

S'adapter, anticiper, faire face, se renforcer, évoluer, un territoire résilient doit pouvoir répondre à des « chocs » tels que le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, la perte de la Biodiversité, l'exposition à diverses pollutions...

Construite à l'échelle locale, et dans une optique de développement équilibré, dynamique et renforcé du territoire de l'agglomération, la **charte de l'aménagement durable** est un outil à destination des communes, co-construites avec elles.

Projet éminemment itératif visant à convaincre les acteurs de l'aménagement du bien-fondé des mesures proposées, c'est par la succession de **séances de formation/information**, d'échanges d'expériences/pratiques, et précédant les évolutions de la rédaction de la charte qu'il est espéré obtenir l'adhésion, notamment des communes du territoire.

Parallèlement, sera menée **une réflexion quant à la pertinence de la mise en œuvre d'un PLUiHD**, soit une évolution réglementaire opposable de la charte qui pour sa part restera d'application volontaire.

Capitaliser, comprendre, analyser et anticiper

De nombreuses données sont depuis des années, à travers différentes études, disponibles. Un référentiel propre à l'agglomération et regroupant toutes les thématiques (habitat, environnement, foncier, biodiversité ...) permettrait tel un outil prospectif d'alimenter la prise de décision.

Aujourd'hui l'action territoriale à toutes les échelles demande d'avoir une vision globale : projet de territoire, SCoT, SRADDET, projet urbain ... d'où la nécessité de construire une vision partagée et commune à l'échelle de l'agglomération.

3.1.3. Prévenir la vulnérabilité du territoire

Enjeu transversal dans les Plans Climat, la qualité de l'air nous indique le niveau d'exposition des populations à la pollution atmosphérique du territoire.

Même si le diagnostic ne relève pas de problématique particulière concernant la qualité de l'Air, une action sur l'évaluation de l'air dans les bâtiments communaux est envisagée, en sachant qu'une commune de l'agglomération (Auch) s'est déjà engagée dans des mesures et des actions correctives.

3.1.4. Renforcer les critères développement durable dans la commande publique

Dans une logique de participation active aux problématiques globales, les services de l'agglomération et des communes la composant intègrent à des niveaux différents des **critères sociaux et/ ou environnementaux** dans leurs commandes.

Il est question dans un premier temps de faire bénéficier de l'expérience des collectivités les plus avancées dans ce domaine via un accompagnement visant à redéfinir et optimiser les politiques d'achat public du territoire.

L'intégration du **critère « carbone »** est un objectif à plus long terme. Après que des référents aient été formés et aient acquis une maîtrise satisfaisant de ce critère, il sera intégré comme critère de choix dans une sélection de marchés publics considérés comme favorables avant d'être déployé aussi largement que possible et donc utilisé couramment.

3.2. Axe 2 : Développer les Mobilités Durables : Proposer des organisations efficaces en milieu rural et urbain.

A elle seule, la mobilité est responsable d'environ un quart des émissions totales de gaz à effet de serre du territoire.

Sujet tout aussi sensible que structurant, c'est en considérant que la transition dans la mobilité sera essentiellement portée par l'adhésion des publics aux solutions proposées que le plan d'action a été bâti.

S'appuyant sur le **Schéma de mobilité de l'agglomération** finalisé début 2019, les actions à mettre en œuvre s'articulent principalement autour des notions des changements de pratiques et des modes de déplacements alternatifs.

2.1	Développer les mobilités douces et alternatives	FICHE 2.1.1	Créer et formaliser un réseau d'aires de co-voiturage
		FICHE 2.1.2	Aménager les centres bourgs en faveur des mobilités douces
		FICHE 2.1.3	Favoriser l'implantation d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules alternatifs
		FICHE 2.1.4	Développer un système de co-voiturage coopératif
		FICHE 2.1.5	Prolonger et Valoriser la Promenade Claude Desbons le long du Gers
		FICHE 2.1.6	Sensibiliser et former le grand public et les scolaires avec une vélo-école
		FICHE 2.1.7	Promouvoir les Véhicules à Assistance Electrique
2.2	Promouvoir l'intermodalité/multimodalité	FICHE 2.2.1	Communiquer autour des mobilités douces et actives
		FICHE 2.2.2	Identifier un lieu ressource "Mobilité"
		FICHE 2.2.3	Inciter à la réalisation de Plans de Mobilité
		FICHE 2.2.4	Améliorer les transports urbains
		FICHE 2.2.5	Renforcer les liaisons vers l'extérieur du territoire
2.3	Développer une politique de mobilité exemplaire	FICHE 2.3.1	Réaliser le Plan de Mobilité de l'Agglomération
		FICHE 2.3.2	Proposer des mesures d'incitation financière pour accompagner au changement de mobilité
		FICHE 2.3.3	Engager la transition du parc de véhicules vers des équipements-alternatifs

3.2.1. Développer les mobilités douces et alternatives

Les actions proposées à travers cet objectif stratégique sont dans la droite ligne de la politique de déplacements d'ores et déjà engagée sur le territoire.

Proposer des aménagements cohérents et en adéquation avec le territoire

De par sa topographie vallonnée et sa ruralité affirmée, il apparaît illusoire d'envisager des déplacements à dominante mobilité douce pour la plupart des trajets inter bourgs. C'est pour cette raison que l'effort portera, pour la rationalisation de ces trajets, sur le co-voiturage, dans l'idéal autre que thermique (électrique, gaz, biocarburants).

Ainsi, après avoir **structuré et complété le réseau d'aires de co-voiturage**, le territoire proposera un service de **co-voiturage coopératif** visant à lever les freins principaux à l'usage.

Les déplacements intra bourgs pour leur part sont accessibles aux mobilités douces. L'accent dans **l'aménagement des centres bourgs** sera mis sur la facilitation de ces modes de déplacement. Bandes/pistes cyclables, zones apaisées, double sens, couloir mixte, SAS vélo, ... autant d'outils qui existent à étudier selon le contexte.

La vallée du Gers traversant et reliant les communes les plus peuplées du territoire, **l'extension de la promenade Claude Desbons** auscitaine vers Pavie et Auterrive au Sud et Preignan au Nord est un aménagement qui a vocation à rendre accessible la ville d'Auch par les habitants des communes voisines et se positionne ainsi en tant que véritable dorsale de la mobilité douce intercommunale.

S'engager vers de nouvelles mobilités

En complément, et toujours dans une logique de facilitation de la mobilité douce, le territoire accompagnera la **création d'une vélo école** visant à massifier l'usage du vélo et facilitera **l'accession aux vélos à assistance électrique** en mettant à disposition ce type de véhicules puis en soutenant leur acquisition.

3.2.2. Promouvoir l'intermodalité / multimodalité.

Il est ici question de la massification des déplacements alternatifs au « solo voiturage » et des outils et moyens proposés par le territoire pour l'encourager.

Ainsi et en reprenant le principe énoncé plus haut, à savoir que la transition en mobilité sera essentiellement portée par l'adhésion des publics aux solutions proposées, il apparaît indispensable de porter un **plan de communication** volontariste.

Si d'ores et déjà des campagnes d'affichage régulières invitent à respecter tous les usagers de la route, c'est à travers une information plus régulière, plus dense et plus ciblée (carte, guide, évènement ...) que l'agglomération envisage d'éveiller la curiosité et susciter une réflexion de la part de ses habitants quant à leurs déplacements en les informant quant aux différentes solutions disponibles.

En complément à cette information, et afin de disposer d'un lieu ou guichet unique en capacité d'apporter un niveau d'information fiable, c'est la pertinence de créer **un lieu ressource autour de la mobilité** qui est envisagé. Une réflexion sera engagée avec le lancement **d'une étude de faisabilité**. En tant que structure dédiée à l'accompagnement des publics, il semble indispensable en première approche de questionner ces publics quant à leurs attentes.

Parmi les pistes les plus solides ou les plus emblématiques, ce lieu ressource pourrait être chargé de la réalisation des Plans de Mobilités des structures locales en faisant la demande. L'idée menant cette piste étant que la centralisation des Plans de Mobilité assure une certaine robustesse au système et aux solutions engagées.

En parallèle à ces actions, mais de manière tout à fait corrélée, le travail de fond visant d'une part **l'amélioration des transports urbains et d'autre part le renforcement des liaisons** (notamment ferroviaires) vers l'extérieur du territoire est maintenu et renforcé tant il semble indispensable au devenir du territoire.

3.2.3. Développer une politique de mobilité exemplaire

Cet objectif stratégique interroge la capacité des services de l'agglomération à s'appliquer les recommandations qu'elle propose au territoire et à s'impliquer dans la limitation des émissions de GES dues à la mobilité, soit à démontrer son exemplarité.

Pour y répondre et marquer son engagement, **l'agglomération réalisera son Plan de Mobilité**, possiblement en association avec d'autres structures du territoire afin de porter un projet d'une ampleur suffisante pour être notable. Ce Plan de Mobilité servirait en outre de « modèle » sur lequel pourront s'agglomérer les suivants (cf.2.2.2) et pourrait intégrer des mesures de soutien aux mobilités douces comme par exemple l'ikv (Indemnité Kilométrique Vélo).

En parallèle et de manière continue, parce qu'un cadre réglementaire l'impose mais surtout pour renforcer cette exemplarité, la transition du parc de véhicules vers des équipements alternatifs est engagée de longue date et sera renforcée au fur et à mesure de la gestion de ce parc.

3.3. Axe 3A : Porter des Politiques Energétiques Vertueuses : Privilégier l'énergie bas carbone dans l'approche territoriale.

Bien que ne représentant pas des émissions nettement plus importantes que celles liées à l'agriculture ou à la mobilité (il est ici également question d'environ un quart des émissions du territoire), il a quand même été choisi de prendre en compte ce sujet par deux approches complémentaires, à savoir un volet Maîtrise de la consommation d'une part et un volet Production d'autre part.

L'axe 3A est donc consacré au volet Maîtrise des consommations d'énergie.

L'agglomération au travers son Programme Local de l'habitat (en cours de renouvellement), le PNRU (Projet de Renouvellement urbain du Grand Garros), le projet « Cœur de ville », le projet de la Caserne Espagne, et la mise en place de la Conférence intercommunale du Logement (CIL) met le logement et l'habitat comme un maillon essentiel de sa politique de développement du territoire, même si les communes ont aujourd'hui cette compétence.

Plusieurs outils seront développés, à l'échelle intercommunale et dans la limite de ses compétences, pour répondre aux problématiques suivantes :

- Comment réhabiliter, rénover, construire (secteur privé et public) pour réduire la consommation énergétique et permettre de se loger dans des conditions décentes, en termes d'ingénierie, financiers, techniques ?
- Comment sensibiliser les acteurs du territoire (particuliers, professionnels, collectivités) ?
- Comment gérer la ressource énergétique ?

3.1	Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique	FICHE 3.1.1	Porter une OPAH intercommunale intégrant des critères énergétiques forts
		FICHE 3.1.2	Atteindre l'efficacité énergétique : maintenir, élargir et dynamiser le principe de la PTRE
		FICHE 3.1.3	Réduire la précarité énergétique
		FICHE 3.1.4	Piloter une campagne d'information et de sensibilisation sur les économies d'énergie
3.2	Se structurer pour accompagner et atteindre la performance énergétique pour l'ensemble des acteurs du territoire	FICHE 3.2.1	Créer un pôle de compétences Energie
		FICHE 3.2.2	Comprendre le marché de l'énergie
		FICHE 3.2.3	Engager une réflexion sur le confort d'été
		FICHE 3.2.4	Animer une démarche collective de transition énergétique de type Cit'Ergie
		FICHE 3.2.5	Réduire la pollution lumineuse
3.3	Engager une politique énergétique exemplaire en interne	FICHE 3.3.1	Déployer Cit'Ergie
		FICHE 3.3.2	Amplifier la politique de végétalisation des zones urbanisées
		FICHE 3.3.3	Porter un Programme Pluriannuel d'Investissement de rénovation énergétique ambitieux
		FICHE 3.3.4	S'engager dans une rénovation thermique exemplaire

3.3.1. Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique

Maîtriser les consommations

Depuis de nombreuses années, à travers ses Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat PCAET de Grand Auch Cœur de Gascogne

successives, la Ville d'Auch facilite la rénovation énergétique du logement. En complément à ce dispositif, depuis deux ans désormais, les publics non éligibles aux aides ANAH bénéficient d'un soutien via le Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de Grand Auch, et ce, à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Dans un souci de cohérence, c'est une **OPAH intercommunale**, et donc à l'échelle du territoire de Grand Auch Cœur de Gascogne, qui sera portée dès 2020. Celle-ci portera une attention toute particulière aux aspects énergétiques en intégrant des capacités d'intervention renforcées dans ce domaine.

Ainsi, et dans un premier temps, le territoire se dote des capacités d'action de manière égalitaire à destination de l'ensemble des habitants. Quelles que soient les conditions de ressources ou de résidence, chaque habitant soucieux de la consommation énergétique de son logement bénéficie ainsi d'une authentique étude énergétique, entièrement personnalisée et s'attachant à prendre en compte les souhaits du demandeur quant à sa capacité d'intervention.

C'est pour être en capacité d'assurer dans la longueur ce traitement égalitaire que la question du maintien du dispositif de la **Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique** se pose en redéfinissant potentiellement ses missions et les pourtours de son domaine d'intervention ; son utilité et son intérêt pour le public étant désormais confirmé par les indicateurs issus du suivi de son fonctionnement durant ces deux dernières années.

Nous proposons qu'elle soit **élargie aux collectivités**, en leur proposant un accompagnement et une ingénierie à l'échelle de l'agglomération.

Lutter contre la précarité énergétique

A travers la même logique, c'est un niveau d'accompagnement élevé qui sera proposé aux ménages en situation de précarité énergétique par un acteur indépendant de toute logique commerciale et tout aussi attaché aux questions de confort que de consommation au sens strict du terme.

Informier les différents publics

En complément de la PTRE qui informe sur les divers dispositifs existants, plusieurs actions territoriales seront soutenues autour de la **sensibilisation** et le **porté à connaissance**, notamment avec le soutien à un appartement témoin sur les éco-gestes, (« Eco-Appart » de démonstration des bonnes pratiques).

Un programme de sensibilisation autour des axes du Plan Climat est prévu dans l'axe 5.

3.3.2. Se structurer pour accompagner et atteindre la performance énergétique pour l'ensemble des acteurs du territoire

Comme vu plus haut, la question de la rénovation thermique du logement, quelles que soient ses caractéristiques, est prise en compte via différents dispositifs complémentaires.

Dans un second temps, il est donc question sur la base du modèle du logement de prendre en compte la question de la sobriété dans le bâtiment au sens large en se dotant de capacité d'intervention pertinente auprès de toutes les typologies de bâtiments.

Pour se faire, et afin de standardiser les modalités d'intervention, il est nécessaire de réunir les multiples acteurs locaux de cette thématique et de déterminer, en concertation, la stratégie territoriale de rénovation énergétique, les objectifs poursuivis et les modalités d'intervention. La structure issue de

cette réunion, dite **Pôle de Compétences « Energie »**, regrouperait, outre les collectivités, au moins les différentes chambres consulaires mais aussi les organisations professionnelles de la construction, du logement social, de l'urbanisme et d'autres têtes de réseaux.

Si le cœur de la mission de ce Pôle de Compétences reste bien la rénovation énergétique, il est d'ores et déjà prévu que tout ou partie de ce groupe se mobilise autour de sujets plus particuliers comme, et à titre d'exemple, le confort d'été, la connaissance et la diffusion de la connaissance du marché de l'énergie ou bien encore le conseil aux structures visant une excellence énergétique (type Cit'Ergie).

L'idée poursuivie à travers ce **Pôle de Compétences** est de mutualiser les savoirs faire afin d'offrir au territoire le service le plus adapté aux besoins réels, incluant notamment les questions de financement de la transition et l'émergence de réponses appropriées aux problématiques spécifiques.

3.3.3. Engager une politique exemplaire en interne

L'agglomération, en tant qu'acteur du territoire et chef de file, d'un point de vue local, de la transition énergétique prend toute sa part et souhaite se montrer exemplaire dans la rationalisation des usages de l'énergie. Pour atteindre cet objectif il est prévu de s'inspirer puis de mettre en œuvre la **démarche Cit'Ergie**.

Celle-ci passe notamment par la planification d'un **programme pluriannuel d'investissement** visant le patrimoine intercommunal mais aussi par la rénovation thermique exemplaire d'un bâtiment emblématique.

Afin de créer un repère et de démontrer la pertinence des choix, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue énergétique, il semble nécessaire d'engager un **chantier de rénovation emblématique** de la capacité à générer des économies via la transition énergétique.

3.4. Axe 3B : Augmenter la part d'énergie renouvelable

Comme décrit plus haut, cet axe 3B, spécifiquement dédié au déploiement et au développement des énergies renouvelables sur le territoire est le pendant de l'axe 3A dédié à la sobriété énergétique.

Les objectifs opérationnels et actions constituant cet axe sont, pour bonne partie, issus de l'étude visant à déterminer le potentiel en énergie renouvelable du territoire.

Les ambitions du territoire se portent clairement sur la méthanisation et le solaire photovoltaïque. Ces deux énergies présentent d'importants potentiels mobilisables sur le territoire Grand Auch Cœur de Gascogne.

3.4	Dynamiser la méthanisation agricole	FICHE 3.4.1	Participer à la mobilisation locale autour de l'essor de la méthanisation
3.5	Accompagner et soutenir le développement des Energies Renouvelables sur le territoire	FICHE 3.5.1	Evaluer l'opportunité de mise en œuvre des Energies Renouvelables
		FICHE 3.5.2	Appuyer techniquement la mise en place d'équipements Energies Renouvelables
3.6	Développer les Energies Renouvelables sur le patrimoine de la collectivité	FICHE 3.6.1	Programmer annuellement un équipement Energies renouvelables
		FICHE 3.6.2	Vérifier la faisabilité d'un réseau interne d'auto-consommation

3.4.1. Dynamiser la méthanisation agricole

Le caractère rural du territoire et donc la **production importante de matières méthanisables** seraient suffisantes pour justifier d'un intérêt pour la méthanisation. Il ne s'agit toutefois que d'une partie de la justification de la volonté du territoire de s'engager fermement dans cette voie.

Une dynamique ancienne et plutôt bien implantée existe localement. Elle se matérialise notamment par l'existence d'un méthaniseur implanté à Auch et alimentant une cogénération mais aussi par le système de captage du biogaz sur l'ISDND située à Pavie réinjecté dans la boucle locale de gaz.

C'est justement l'injection de biogaz dans la boucle locale qui est aujourd'hui recherchée avec l'objectif de faciliter à la fois la production et le raccordement au réseau pour porter la part de biogaz aussi haut que possible.

Pour ce faire, un des acteurs clefs du Plan Climat et de la transition énergétique en général porte une **étude visant à déterminer un modèle économique viable pour la méthanisation** de chaque typologie de productions locales.

Cette étude vient compléter un premier travail relatif à l'intérêt de l'implantation d'une borne GNV, visant notamment à proposer un débouché au biogaz en période estivale.

A ce stade, le territoire se mobilise autour de cette étude, étape fondamentale pour assurer un développement maîtrisé de la production de biogaz. L'objectif poursuivi est de mesurer pour chaque type de production agricole la capacité à faire émerger un modèle économique viable. Il sera aisé à la suite de ce travail de confirmer la pertinence d'un investissement dans la méthanisation et de proposer un accompagnement technique et administratif.

3.4.2. Accompagner et soutenir le développement des Energies Renouvelables sur le territoire

Cet objectif opérationnel vient compléter l'objectif opérationnel précédent, à savoir qu'il s'agit ici de mobiliser les potentiels et de faciliter leur mise en œuvre.

Telle qu'envisagée à ce jour, cette mission serait confiée au **Pôle de Compétences Energie** décrit au 2.3.2, il s'agit en effet d'un accompagnement pour ce qui concerne la mise en œuvre des ENR.

Cette mission repose sur deux axes principaux et successifs. Il s'agit tout d'abord d'apporter une information indépendante aux publics susceptibles de produire des énergies renouvelables puis ensuite d'apporter avec le même niveau d'indépendance une assistance notamment administrative aux porteurs de projets.

Sur la base d'éléments factuels, la mission complémentaire du Pôle de Compétences vise à convaincre les acteurs locaux de l'intérêt du développement des énergies renouvelables notamment pour ce qui concerne les aspects économiques. Un niveau d'expertise est attendu par le Pôle de Compétences de manière à valider la pertinence de projets mais aussi pour en susciter de nouveaux.

Ensuite, et de manière à lever l'un des freins principaux au développement des ENR&R, la mission se poursuit par la mise en œuvre d'une assistance en partie technique mais essentiellement administrative. Via la mobilisation de ces membres, le Pôle de Compétences sera en capacité d'apporter une certaine fluidité de l'émergence à la réalisation du projet.

Les sujets principaux recherchés sont, en cohérence avec les potentiels locaux, l'exploitation d'énergie photovoltaïque, de solaire thermique et de méthanisation. La volonté poursuivie est une capacité d'intervention pour tous types de projets quelle que soit sa taille et sa production espérée.

La question du financement citoyen sera également abordée dans le cadre du « Pôle Energie ».

L'agglomération a soutenu par le biais de son 1^{er} appel à projet « Climat-Energie » la création d'une coopérative qui œuvre auprès des particuliers pour promouvoir la mobilité électrique et le développement des énergies renouvelables. L'idée de « groupements d'achats dans le cadre d'équipements photovoltaïque » sera à développer.

3.4.3. Développer les Energies Renouvelables sur le patrimoine de la collectivité

L'agglomération, dans une dynamique portée autant par sa volonté de participer à l'essor local des ENR&R que par une logique économique, souhaite alimenter son patrimoine en énergies renouvelables.

Pour ce faire, et en regard des contraintes locales, c'est vers l'autoconsommation photovoltaïque, potentiellement collective, que les réflexions s'orientent. Aujourd'hui encore émergente, cette technologie semble particulièrement prometteuse et adaptée aux spécificités du patrimoine de l'agglomération.

Dans un premier temps, ce sont deux installations qui sont prévues, pour deux usages différents. L'idée poursuivie est de mesurer le niveau de pertinence de ces installations, de s'en servir d'exemple local sur lequel s'appuyer pour accompagner un développement de l'autoconsommation.

L'agglomération ainsi que les communes la composant doivent systématiquement de poser « la question » de la ressource énergétique renouvelable pour tout projet qu'elle souhaite mettre en œuvre.

A plus long terme, après la mise en œuvre annuelle d'un équipement de production d'ENR, c'est la création d'un réseau alimentant l'ensemble du patrimoine intercommunal qui est recherché.

3.5. Axe 4 : Privilégier une agriculture de proximité et une alimentation de qualité : Améliorer les modes de production et de consommation

Territoire à dominante agricole marquée et reconnu pour son art de vivre, Grand Auch Cœur de Gascogne propose à travers cet axe des solutions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et à l'alimentation, en effet, elles représentent à ce jour un quart des émissions totales du territoire.

Le plan d'action autour de ce thème est formalisé pour répondre de manière plus générale aux principes d'un Projet Alimentaire Territorial.

4.1	Sensibiliser et former la restauration collective sur l'approvisionnement local et de qualité	FICHE 4.1.1	Mettre en place un programme de prévention et sensibilisation pour limiter le gaspillage alimentaire
		FICHE 4.1.2	Faire évoluer les pratiques en restauration collective
		FICHE 4.1.3	Développer les alternatives végétales
		FICHE 4.1.4	Promouvoir la démarche auprès des autres établissements de restauration collective
		FICHE 4.1.5	Promouvoir la démarche auprès des établissements de Restauration Hors Domicile.
4.2	Structurer la filière locale	FICHE 4.2.1	Accompagner les gestionnaires et cuisiniers dans la commande publique
		FICHE 4.2.2	Accompagner les producteurs dans la commande publique
		FICHE 4.2.3	Etudier l'opportunité de stratégies de distribution des productions locales
		FICHE 4.2.4	Mesurer la capacité du territoire à soutenir et accompagner la transition vers une agriculture bas carbone.
		FICHE 4.2.5	Participer au développement d'une offre d'information et de sensibilisation
4.3	Mettre en place une stratégie foncière bas carbone	FICHE 4.3.1	Engager une réflexion sur l'usage des sols, et la protection des terres agricoles
		FICHE 4.3.2	Mener une politique de gestion foncière pour favoriser l'installation

3.5.1. Sensibiliser et former la restauration collective sur l'approvisionnement local et de qualité

La « restauration collective » doit être ici et dans un premier temps comprise comme « restauration scolaire ». En effet, afin de développer une politique de la demande de produits de saison, de qualité et locaux, le levier le plus évident à actionner par le territoire est de prendre appui sur ce qui maîtrisé. La variété offerte par les structures de restauration scolaire, tant en termes de taille que de mode de gestion, vient confirmer cette orientation primaire.

Ainsi, la démarche de progrès telle qu'envisagée ici s'appuiera sur les deux piliers que sont la **réduction du gaspillage alimentaire d'une part et l'évolution des pratiques en cuisines d'autre part**.

C'est à travers un échantillon représentatif des typologies de restaurations scolaires qui sera accompagné dans sa transition vers des pratiques bas carbone et économiquement viables que sera démontré l'intérêt de cette transition.

Bien évidemment, l'objectif final reste l'implication de l'ensemble des restaurants scolaires dans une démarche commune ; il sera poursuivi dans un second temps sur la base des premiers résultats.

Par la suite, il sera recherché, sur la base de résultats consolidés de la démarche auprès des restaurants scolaires, l'extension de cette démarche aux autres acteurs de la restauration collective mais aussi aux acteurs de la restauration hors domicile en général.

Cet objectif étant largement partagé par les acteurs locaux, de nombreuses et fructueuses collaborations territoriales (d'ores et déjà engagées) sont à attendre autour de ce thème.

3.5.2. Structurer la filière locale

Si l'axe 2.5.1 a vocation à représenter une politique de la demande, il est ici question, en image, de **proposer une politique de l'offre**. Toujours en image à l'axe précédent, c'est en appui sur la restauration scolaire que l'initiation de cette structuration est envisagée.

Afin de faire émerger une offre croissante en produits locaux, il est donc question dans un premier temps de diffuser et de généraliser les bonnes pratiques mises en œuvre par une part des restaurants scolaires. Là encore, la variété de typologies et de pratiques est favorable à l'apparition de solutions adaptées à tous les cas de figure, elles pourraient être recensées dans un guide mais surtout discutées au sein d'un groupe de travail et d'échanges réunissant gestionnaires et cuisiniers.

Le poids économique majeur de l'agriculture pour notre territoire est un facteur facilitant la mobilisation des acteurs clefs autour de cette thématique. Ainsi, alors que nombre de ces acteurs agit aujourd'hui de manière efficace auprès d'une part des producteurs locaux, il est question de grouper et structurer ces interventions dans une logique de massification. Dans la continuité du travail entrepris dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, un des sujets prioritaires sera constitué par l'accompagnement des producteurs locaux dans la réponse aux appels d'offres.

Sur la base des résultats consolidés de ces premières actions, de nouvelles actions structurantes dont la justesse sera validée pourront alors être engagées.

A ce stade, sont notamment évoquées la mise en œuvre d'outils permettant de **solutionner la question de la logistique des productions locales ou bien encore une offre de formation** visant à favoriser l'installation de producteurs locaux mettant en œuvre des techniques bas carbone.

3.5.3. Mettre en place une stratégie foncière bas carbone.

Le **soutien et le développement d'une offre de produits locaux** se passera difficilement de terrains pour s'y épanouir. Aussi, en collaboration forte avec les acteurs locaux de cette thématique, c'est tout d'abord une réflexion quant à la réglementation et à l'usage des sols qui sera menée.

En complément à cette réflexion et afin de disposer des ressources nécessaires à la réalisation des ambitions du territoire, une politique de mise en réserve de terres agricoles favorables aux besoins de chaque production sera engagée. La finalité de cette stratégie est la **levée de la problématique et la rationalisation de l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs**.

3.6. Axe 5 : Faire vivre le plan climat : assurer le pilotage, l'animation et l'évaluation.

5.1	Dynamiser la participation et la mobilisation autour du plan climat	FICHE 5.1.1	Mettre en place une stratégie de communication, d'information et de sensibilisation "Climat / Energie"
5.2	Se mettre en réseau extra agglomération	FICHE 5.2.1	S'inscrire dans une démarche de coopération avec les autres collectivités
		FICHE 5.2.2	Associer les partenaires institutionnels et l'Etat dans la démarche
5.3	Définir une structuration opérationnelle et organisationnelle	FICHE 5.3.1	Créer les conditions d'une gouvernance partagée et transverse en interne
		FICHE 5.3.2	Mettre en oeuvre le plan d'actions pour piloter la transition écologique et énergétique de la collectivité
5.4	Evaluer la démarche	FICHE 5.4.1	Organiser une instance de suivi et d'évaluation du Plan Climat de manière semestrielle

Afin de respecter le caractère territorial et collaboratif de cette démarche, mais plus encore de le dynamiser et d'en faire un véritable moteur de la démarche, une stratégie de communication / information et de sensibilisation sera déployée à destination de tous les publics et en multipliant les formats et typologies d'actions afin d'impliquer toujours plus d'acteurs locaux dans la transition

- Appel à projets pour soutenir des initiatives locales ;
- Actions de communication autour de l'adaptation au changement ;
- Cycles de formations ;
- Organisation d'évènements ;
- ...

Projet d'amélioration continue par excellence, le Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Auch Cœur de Gascogne sera évalué chaque année pour vérifier la bonne orientation des objectifs et la pertinence du plan. Cette évaluation sera présentée à l'ensemble des parties intéressées et partenaires lors d'une réunion publique au cours de laquelle les ré-orientations et compléments pourront être débattus.

Lien entre toutes les politiques sectorielles, le Plan Climat permet la cohérence des politiques publiques mises en œuvre.

Pour supporter la transversalité des objectifs et orientations, la gouvernance de ce projet se doit d'être tout aussi transversale. Ainsi, le pilotage du PCAET fera l'objet d'une revue de direction annuelle impliquant chacun des pilotes d'actions identifiés.

Enfin, et parce que les améliorations ne peuvent être que le fruit du travail des acteurs territoriaux, il apparaît indispensable de renforcer les liens non seulement avec les collectivités engagées dans des démarches similaires mais aussi avec les agences et administrations partenaires. Le territoire créera des connexions et s'impliquera activement dans les réseaux avec les acteurs de la transition énergétique.

4. Le dispositif de suivi et évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous, puis en détail dans les pages suivantes.

Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/ évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	• Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action • Indicateurs de moyens par ambition • Budgets engagés • Entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	• Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	Tous les 3 ans • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

4.1. L'évaluation des ambitions et actions

4.1.1. Définition des éléments de suivi

- Le suivi des actions : le niveau de réalisation et l'engagement financier

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles (100%))

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

- Le suivi des objectifs : réalisation et impact

Pour chaque ambition, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- **Le suivi de la réalisation** : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la composent (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- **Le suivi des moyens engagés** : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque objectif. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par objectif :

Ambition	Indicateurs de moyen
4.1.4 Développer le télétravail (espaces de coworking, tiers-lieux)	Nombre de places de télétravail créées Nombre de télétravailleurs ponctuels
1.2.3 Construire des éco-quartiers et éco-hameaux intégrant des productions d'ENR, des déplacements actifs, et une végétalisation adaptée, en articulation avec la revitalisation des centres bourgs.	Nombre de logements en éco-quartier Formalisation des caractéristiques des écoquartiers

4.1.2. Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il peut être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axes et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion de suivi, toutes évolution des actions ou actions nouvellement engagée sera intégrée dans le programme d'actions et soumise à validation.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés (à l'image des réunions élus-services de définitions des actions).

○

○ Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

○

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation (ou « conseil de surveillance ») sera organisée chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

4.1.3. Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau est calquée sur la structure du PCAET. Il permet de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

4.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie

4.2.1. Définition des éléments de suivi

- Consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et émission de Gaz à effet de serre

L'OREO, permet d'obtenir des données pluriannuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatées (Consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

- Qualité de l'air et polluants atmosphérique

Le suivi de la qualité de l'air n'est pas disponible sur le territoire ne pourra pas être suivi.

En revanche le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourra être réalisé annuellement auprès d'ATMO Occitanie.

- Adaptation au changement climatique

Cet axe de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des ambitions permettra des témoigner des efforts engagés.

4.2.2. Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et ambitions, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Celui-ci sera complété par l'animation d'un séminaire de suivi et évaluation. Il s'agira d'organiser un temps de concertation réunissant élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative et de les compléter par une approche qualitative.

Ainsi pour chaque axe de la stratégie les participants seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,

- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

4.2.3. Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permettra de suivre de manière synthétique les résultats obtenus. Ce tableau comprend :

- Un onglet qui permet de suivre les évolutions des indicateurs stratégiques sur plusieurs années, objectif par objectif.
- Un onglet de synthèse qui reprend les principaux résultats :
 - o des tableaux de suivi d'actions,
 - o des tableaux de suivi stratégique.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

4.2.4. Tableau de synthèse des indicateurs

Ce tableau reprendra l'ensemble des indicateurs de moyens qui ont été définis dans les fiches objectifs.

4.3. Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et l'agglomération, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques. L'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.

Annexe 1 : la conformité réglementaire de la stratégie

Les obligations réglementaires

Rappel des obligations réglementaires concernant les PCAET.

Contenu de la stratégie territoriale

9 objectifs stratégiques et opérationnels *a minima*

- 1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2 Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3 Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4 Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- 5 Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- 6 Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7 Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- 8 Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9 Adaptation au changement climatique

Ainsi que des critères de qualité obligatoires, à intégrer dans la démarche

- Identifications des conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction
- Objectifs 1, 3, 4 et 7 décliné à l'horizon 2021, 2026 (année médiane budget carbone), et 2020, 2025, 2030 et 2050
- Objectif 4 décliné aux mêmes horizons, pour chaque filière ENR
- Description des modalités d'articulation avec le SRADDET, le plan de région ou le schéma d'aménagement régional (outre-mer), la stratégie nationale bas carbone et le PPA s'il existe
- Critère facultatif : fixation d'objectifs stratégiques et opérationnels sur d'autres sujets

Conformité réglementaire des objectifs

Les objectifs du PCAET selon les thématiques réglementaires.

	Thématique	Objectif CA GRAND AUCH COEUR DE GASCOGNE
1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-28% en 2030
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Augmentation des produits biosourcés dans la construction
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-26% en 2030
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% des consommations en 2030
5	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Développement de petits réseaux de chaleur (Objectif : plusieurs réseaux de 1GWh d'ici 2030)
6	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Faible potentiel local pour le bois. Objectif non prioritaire au regard de la faible maturité des acteurs.
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution.
8	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	Création d'une cellule énergie interlocutrice des gestionnaires de réseaux
9	Adaptation au changement climatique	Finalité dédiée avec accent sur les principaux enjeux dans l'Axe 1 « Aménager un territoire résilient : anticiper localement l'adaptation au changement climatique et les vulnérabilités sociales, environnementales et économiques »

Le détail des objectifs est présenté dans les paragraphes suivants.

4.3.1. Objectif 1 : GES

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic sur valeurs 2017).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Objectif GACdG	-6,4%	-8,5%	-10,6%	-12,7%	-14,8%	-16,9%	-19,1%	-21,2%	-23,3%	-25,4%	-27,5%	-69,8%

Evolution des émissions par secteur en tCO2e

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Industrie	4424	4358	4293	4227	4161	4095	4029	3964	3898	3832	3766	1569
Tertiaire	21217	20458	19700	18941	18183	17424	16666	15907	15149	14390	13632	5680
Résidentiel	41788	40294	38800	37306	35812	34318	32824	31331	29837	28343	26849	11187
Agriculture	51934	51490	51047	50604	50161	49718	49275	48831	48388	47945	47502	19792
Transport : personnes	63208	61779	60350	58920	57491	56062	54632	53203	51774	50344	48915	20381
Transport : marchandises	23574	23041	22507	21974	21441	20908	20375	19842	19309	18776	18243	7601
Construction	10913	10751	10588	10426	10264	10101	9939	9777	9615	9452	9290	3871
Déchets	8772	8549	8325	8102	7879	7655	7432	7208	6985	6761	6538	2724
Total	225 829	220 720	215 610	210 501	205 391	200 282	195 172	190 063	184 954	179 844	174 735	72 806

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Industrie	-9%	-13%	-16%	-19%	-22%	-25%	-28%	-31%	-35%	-38%	-41%	-72%
Tertiaire	-6%	-9%	-11%	-14%	-16%	-19%	-21%	-23%	-26%	-28%	-30%	-60%
Résidentiel	-5%	-7%	-10%	-12%	-14%	-16%	-18%	-19%	-21%	-23%	-25%	-48%
Agriculture	-4%	-6%	-8%	-10%	-12%	-14%	-15%	-17%	-19%	-21%	-22%	-35%
Transport : personnes	-5%	-7%	-9%	-11%	-13%	-15%	-17%	-19%	-21%	-23%	-25%	-62%
Transport : marchandises	-7%	-9%	-12%	-15%	-17%	-20%	-22%	-25%	-27%	-29%	-32%	-65%
Construction	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%
Déchets	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%	-1%	-1%	-1%	6%
Total	-5%	-7%	-9%	-11%	-13%	-15%	-17%	-19%	-21%	-22%	-24%	-48%

4.3.2. Objectif 3 : Maîtrise De l'Energie

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante (par rapport à la référence du diagnostic sur valeurs 2017).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Objectif GACdG	-6%	-8%	-10%	-12%	-14%	-16%	-18%	-20%	-22%	-24%	-26%	-54%

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Industrie	26 886	25 952	25 018	24 085	23 151	22 217	21 284	20 350	19 416	18 482	17 549	8 247
Tertiaire	110 744	108 444	106 170	103 923	101 702	99 508	97 340	95 199	93 084	90 996	88 933	52 300
Résidentiel	308 908	303 268	297 666	292 100	286 573	281 082	275 629	270 214	264 835	259 494	254 190	177 983
Agriculture	35 713	35 375	35 040	34 708	34 380	34 054	33 732	33 412	33 096	32 783	32 472	27 586
Transport : personnes	191 447	185 602	179 836	174 149	168 541	163 011	157 560	152 186	146 890	141 671	136 530	70 665
Transport : marchandises	73 109	70 958	68 853	66 793	64 777	62 806	60 878	58 993	57 150	55 348	53 586	28 482
Total	746 808	729 599	712 583	695 758	679 124	662 679	646 423	630 354	614 471	598 774	583 260	365 263

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Industrie	-9%	-13%	-16%	-19%	-22%	-25%	-28%	-31%	-35%	-38%	-41%	-72%
Tertiaire	-5%	-7%	-9%	-11%	-13%	-14%	-16%	-18%	-20%	-22%	-24%	-55%
Résidentiel	-5%	-6%	-8%	-10%	-12%	-13%	-15%	-17%	-18%	-20%	-22%	-45%
Agriculture	-2%	-3%	-4%	-5%	-6%	-6%	-7%	-8%	-9%	-10%	-11%	-24%
Transport : personnes	-7%	-10%	-13%	-16%	-18%	-21%	-24%	-26%	-29%	-31%	-34%	-66%
Transport : marchandises	-7%	-9%	-12%	-15%	-17%	-20%	-22%	-25%	-27%	-29%	-32%	-64%
Total	-6%	-8%	-10%	-12%	-14%	-16%	-18%	-20%	-22%	-24%	-26%	-54%

4.3.3. Objectif 4 : ENR

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, en % de la consommation d'énergie finale.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
Objectif GACdG	11%	13%	15%	17%	18%	20%	22%	25%	27%	29%	32%	104%

Le détail par filière ENR sur la CAGACG est présenté ci-dessous.

Scénario AMS - Prod ENR	2017	2030
Solaire photovoltaïque		95700
Hydraulique		3000
Biomasse solide		13819
Biogaz		15000
Total installé depuis 2017		127 519
Total en 2017		56 693
Total ENR sur GACdG		184 212

4.3.4. Objectif 7 : réduction des polluants

Les principaux éléments relatifs à cet objectif sont présentés dans le corps de la note. La déclinaison de l'objectif aux différentes échéances temporelles est la suivante, présentée en % de la quantité initiale.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2050
NOX	-1%	-3%	-5%	-7%	-10%	-12%	-14%	-16%	-18%	-20%	-22%	-23%	-25%	-52%
PM10	-1%	-2%	-4%	-5%	-7%	-8%	-10%	-11%	-13%	-14%	-16%	-17%	-18%	-40%
PM2.5	-1%	-3%	-5%	-7%	-9%	-11%	-13%	-15%	-17%	-19%	-21%	-23%	-25%	-52%
COVNM	-3%	-5%	-8%	-11%	-14%	-16%	-19%	-22%	-25%	-27%	-30%	-33%	-36%	-67%
SO2	-2%	-5%	-7%	-10%	-12%	-15%	-18%	-20%	-23%	-25%	-28%	-30%	-33%	-63%
NH3	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	-1%

On observe que les actions mises en œuvre permettent de diminuer les émissions de polluants, sans décliner à elles seules les objectifs du PREPA.

Annexe 2 : Méthodologie des calculs

Les paramètres prospectifs du territoire

Les détails sur les hypothèses de la prospective sont présentés ci-après.

Évolution démographique et nombre de ménages

L'évolution de la population est une composante essentielle pour la réalisation des scénarios de transition énergétique. En effet, la consommation d'énergie est directement liée au nombre de ménages et à la consommation unitaire de ceux-ci, dans les secteurs résidentiels, des transports et tertiaire subit également une hausse de ses consommations d'énergie car une augmentation de la population implique une augmentation des besoins en services, etc.

La valeur retenue correspond à la prolongation des tendances passées sur l'agglomération soit 0,84% d'accroissement annuel.

Secteur résidentiel

L'évolution des consommations du secteur résidentiel est directement liée à l'accroissement du nombre de ménages sur le territoire.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

Secteur tertiaire

Pour estimer l'évolution structurelle des emplois du secteur tertiaire, nous avons appliqué à ce secteur l'évolution démographique décrite ci-dessus. Les hypothèses retenues sont ensuite les mêmes que pour le résidentiel :

- Nouvelles constructions = -60% de consommation d'énergie par rapport au parc existant
- A partir de 2020 : réglementation BEPOS, donc production d'ENR locales à hauteur des consommations des nouvelles constructions.

Secteur des transports

Il est estimé que la demande en transport progresse tendanciuellement de manière proportionnelle à la population, aussi bien pour le transport de personne que pour le transport de marchandises (les besoins de la population augmentant en proportion, et le développement de la population accompagnant aussi le développement économique).

Secteur agricole

La Surface Agricole Utile (SAU) a été estimée stable à l'avenir.

Secteur industriel

La tendance nationale est à un gain d'efficacité de l'intensité énergétique dans la production, ce qui mène (à activité constante) à une baisse tendancielle des consommations d'énergie du secteur de 1,5% par an environ.

Annexe 3 : une élaboration concertée

Jalons concertation et co-construction du PCAET

Commissions thématiques : pour alimenter, co-construire, échanger, dégager des orientations, composées de nos partenaires, des communes/conseillers communautaire/élus + diverses institutions/associations et bureaux d'études

Mai 2018, octobre 2018

Comités techniques : Un par axe, pour élaborer, coordonner, apporter leur expertise, composés d'élus en charge de la thématique uniquement et des partenaires institutionnels

Mai, juillet, octobre 2018

Comités de Pilotage : pour suivre, valider et proposer au conseil communautaire une stratégie et un plan d'actions, composés d'élus Grand Auch Cœur de Gascogne et de Techniciens/administratifs

Mars 2019, Novembre 2018, Mai 2018, Mai 2017

Plénières

Mai 2016 à Montaut les crénaux

Octobre 2018 à Duran

Mai 2019 à Auterrive

⇒ Partenaires, communes/conseillers communautaire/élus et diverses institutions/associations

Ateliers thématiques (un par axe) en juin 2017 (à Pavie) et novembre 2017 (à Auch):

⇒ Partenaires, communes/conseillers communautaire/élus et diverses institutions/associations

Concertation grand public : pour recueillir une expertise d'usage : été 2018

⇒ 5 occurrences sur le territoire de Grand Auch Cœur de Gascogne, sur 4 communes différentes : Ordan Larroque (le 24 mai 2018), Auch (le 5 et 30 juin), Castelnau Barbarens (le 3 juillet), Jégun (le 5 juillet).

Format retenu : spectacle de cirque (par le Pop Circus), autour du thème du changement climatique, et ateliers par axe.